

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identifiant de produit	Bois traité à l'azole de cuivre micronisé (MCA)
Autres moyens d'identification	
numéro SDS	289-TIM-F
Utilisation recommandée	Bois traité par conservateur pour diverses applications intérieures et extérieures.
Restrictions recommandées	Aucune connue.
Informations sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Clients de Timber Specialties Limited (une filiale de Koppers)	
Nom de l'entreprise	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Courriel	
Personne de contact	
Numéro de téléphone d'urgence	

2. Identification des dangers

Classification conforme aux exigences WHMIS 2023.

Dangers physiques	Poussières combustibles	Catégorie 1
Risques pour la santé	Cancérogénicité (inhalation)	Catégorie 1A
	Sensibilisation (peau)	Catégorie 1
	Sensibilisation (respiratoire)	Catégorie 1
Risques environnementaux	Ce n'est pas classifié.	

Éléments de l'étiquette

Symbole de danger



Mot signal

Danger

Énoncé de danger

Peut causer le cancer par inhalation. Peut causer une réaction allergique cutanée. Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires si elle est inhalée. Peut causer la formation de concentrations de poussière combustible dans l'air.

Déclaration de précaution

Prévention

Obtenez des instructions spéciales avant utilisation (voir Section 16). Ne manipulez pas tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Lavez-le bien après la manipulation. Portez des gants de protection/vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage. En cas de ventilation inadéquate, portez une protection respiratoire. Évitez la chaleur, les étincelles, les flammes ouvertes ou les surfaces chaudes. - Interdiction de fumer. Évitez de respirer de la poussière. Prévenez l'accumulation de poussière pour minimiser le risque d'explosion. Respectez de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Réception

Si vous êtes exposé ou inquiet : Obtenez des conseils ou des soins médicaux. SI INHALÉ : Évacuez la personne pour l'aérer frais et gardez une respiration confortable. Si vous présentez des symptômes respiratoires : Appelez un CENTRE DE TRAITEMENT DES POISONS ou un médecin. En cas d'incendie : utilisez de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou du brouillard d'eau pour l'extinction.

Mise au rebut

Éliminez-les conformément aux règlements locaux/régionaux/nationaux/internationaux.

Autres dangers

La poussière peut irriter la peau. La poussière peut irriter les yeux.

Informations complémentaires

Aucune.

3. Composition / informations sur les ingrédients

Mélanges		
Nom chimique	Numéro CAS	%
Bois/Poussière de bois	N/A	90 - 98
Carbonate de cuivre	12069-69-1	< 1
Tébuconazole	107534-96-3	< 0,5

Commentaires sur la composition	Selon les additifs appliqués à la solution de traitement, ce bois peut aussi contenir < 1% d'inhibiteurs de moisissure, <1% d'une émulsion de cire et/ou <1% d'un colorant. Les composants non listés sont soit non dangereux, soit inférieurs aux limites de déclaration obligatoire.
--	--

4. Mesures de premiers soins

Inhalation	Passer à l'air frais. Appelez un médecin si des symptômes apparaissent ou persistent. Certaines espèces peuvent provoquer des réactions respiratoires allergiques avec des symptômes similaires à l'asthme chez des individus sensibilisés.
Contact cutané	Enlevez tous les vêtements contaminés. Rince avec du savon et de l'eau. Consultez un médecin si l'irritation se développe et persiste. Un contact prolongé avec du bois traité et/ou de la poussière de bois traité, surtout lorsqu'ils sont fraîchement traités à la plante, peuvent irriter la peau. La manipulation abrasive ou le frottement du bois traité peut augmenter l'irritation de la peau. Certaines espèces de bois, quel que soit le traitement, peuvent causer une dermatite ou des réactions allergiques cutanées chez les personnes sensibilisées. En cas d'éruptions cutanées, de blessures ou d'autres troubles cutanés : consultez un médecin et apportez ces instructions.
Contact visuel	Ne frottez pas les yeux. Rince immédiatement l'œil ou les yeux avec beaucoup d'eau. Enlevez toutes les lentilles de contact et ouvrez bien les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consultez un médecin.
Ingestion	Rincez bien la bouche si de la poussière est ingérée. Consultez un médecin si l'inconfort persiste.
Les symptômes/effets les plus importants sont aigus et retardés	Poussière de bois : Peut causer une sécheresse nasale, une irritation et une mucostase. Des toux, des respirations sifflantes, des éternuements, des sinusites et des rhumes prolongés ont également été signalés. Selon l'espèce de bois, cela peut causer une sensibilisation respiratoire et/ou une irritation. Irritation mécanique de la peau, des yeux et du système respiratoire.
Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaires	Offrez des mesures générales de soutien et traitez les symptômes. Gardez la victime sous observation. Les symptômes peuvent être retardés.
Informations générales	Si vous êtes exposé ou inquiet : Obtenez des conseils ou des soins médicaux. Assurez-vous que le personnel médical connaît le(s) matériel(s) impliqué(s) et prenez des précautions pour se protéger. Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin présent.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Milieux d'extinction appropriés	Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre sèche ou brouillard d'eau. Appliquez soigneusement un substrat d'extinction pour éviter de créer de la poussière en suspension dans l'air.
Milieux d'extinction inadaptés	N'utilisez pas le jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu.
Dangers spécifiques découlant du produit chimique	Risque d'explosion : Selon la teneur en humidité, et plus important encore, le diamètre des particules et la concentration en suspension dans l'air, la poussière de bois dans une zone confinée peut exploser en présence d'une source d'allumage. La poussière de bois peut également se déflagrer (combustion sans détonation comme une explosion) si elle est enflammée dans une zone ouverte ou peu contenue. Une concentration en suspension dans l'air de 40 grammes (40 000 mg) de poussière par mètre cube d'air est souvent utilisée comme LEL pour les poussières de bois. Consultez les normes NFPA 654 et 664 pour des conseils.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie.
Équipement/instructions de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne respirez pas de vapeurs.
Méthodes spécifiques	Utilisez les procédures standard de lutte contre les incendies et tenez compte des dangers liés aux autres matériaux impliqués.
Risques d'incendie généraux	Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

6. Mesures de libération accidentelle

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Éloignez le personnel inutile. N'utilisez que des outils qui ne font pas d'étincelles. Évitez la production et la propagation de poussière. Évitez l'inhalation de poussière. Assurez une ventilation adéquate. Portez l'équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Humidifier les poussières accumulées avant de balayer ou de passer l'aspirateur. Balayez ou aspirez les petits morceaux et poussières et placez-les dans un contenant approprié pour les éliminer. Évitez la production de poussière en suspension lors du nettoyage. Pour éviter l'inhalation de poussières lors du nettoyage, un masque anti-poussière est recommandé. Rince la zone à l'eau. Nettoyez soigneusement la surface pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir l'article 13.

Précautions environnementales

Évitez les rejets dans les drains, les cours d'eau ou au sol.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Lisez la SDS avant utilisation. Respectez de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lors de la manipulation, NE MANGEZ PAS, NE BUVEZ PAS et ne fumez pas. Évitez la respiration prolongée ou répétée de poussière. Évitez les contacts prolongés ou répétés avec la peau. Un entretien ménager régulier devrait être mis en place pour éviter que la poussière ne s'accumule sur les surfaces. Portez l'équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Évitez de les relâcher dans l'environnement. Ne brûlez pas de bois préservé. N'utilisez pas de bois préservé comme compost ou paillis.

Conditions pour un stockage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Évitez la chaleur, les étincelles, les flammes ouvertes et d'autres sources d'allumage. À conserver à l'écart des matériaux incompatibles (voir la section 10 de la FDS).

8. Contrôles d'exposition / protection personnelle

Limites d'exposition

NOUS. Valeurs limites seuils ACGIH

Composantes	Type	Valeur	Forme
Bois/Poussière de bois (CAS N/D)	TWA	1 mg/m3	Fraction inhalable.
Cuivre (comme métal)	TWA	1 mg/m3 0,2 mg/m3	Poussière et brume. Fume.

Canada. OELs de l'Alberta

Composantes	Type	Valeur	Forme
Bois/Poussière de bois (CAS N/D)	TWA	0,5 mg/m3	De la poussière totale.

Canada. OELs de la Colombie-Britannique

Composantes	Type	Valeur	Forme
Bois / Poussière de bois (CAS N/D)	TWA	1 mg/m3	Poussière.

Canada. Manitoba OELs

Composantes	Type	Valeur	Forme
Bois / Poussière de bois (CAS N/D)	TWA	1 mg/m3	Poussière.
Cuivre (comme métal)	TWA	1 mg/m3 0,2 mg/m3	Poussière et brume. Fume.

Canada. OELs de la Nouvelle-Écosse

Composantes	Type	Valeur	Forme
Bois / Poussière de bois (CAS N/D)	TWA	1 mg/m3	Poussière.

Canada. OELs de l'Ontario

Composantes	Type	Valeur	Forme
Bois/Poussière de bois (CAS N/D)	STEL	10 mg/m3	Poussière.
	TWA	1 mg/m3	Poussière.
Cuivre (comme métal)	TWA	1 mg/m3 0,2 mg/m3	Poussière et brume. Fume.

Canada. OELs de l'Île-du-Prince-Édouard

Composantes	Type	Valeur	Forme
Bois / Poussière de bois (CAS N/D)	TWA	1 mg/m3	Poussière.

Canada. OELs du Québec

Composantes	Type	Valeur	Forme
Bois/Poussière de bois (CAS N/D)	TWA	2,5 mg/m3	Poussière.

Canada. Concentrations permises au Yukon pour les substances contaminantes aéroportées

Composantes	Type	Valeur	Forme
Bois/Poussière de bois (CAS N/D)	TWA	5 mg/m3	Poussière
	STEL	10 mg/m3	Poussière

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est notée pour l'ingrédient ou les ingrédients.

Contrôles techniques appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utilisez des enceintes de procédés, une ventilation locale des échappements ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux en suspension en dessous des limites d'exposition recommandées. Si les limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux en suspension à un niveau acceptable. Des installations de lavage des yeux et une douche d'urgence doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**Protection des yeux et du visage**

Portez des lunettes de sécurité avec des boucliers latéraux ou des lunettes de protection lors de la scie ou de la coupe.

Protection de la peau**Protection des mains**

Les gants en cuir offrent une protection suffisante des mains. Des gants résistants aux produits chimiques peuvent être nécessaires pour manipuler du bois fraîchement traité.

Autres

Portez une chemise à manches longues, un pantalon et des chaussures fermées lorsque vous manipulez du bois.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, portez un équipement respiratoire approprié. Portez un masque anti-poussière lors de la scie ou du ponçage du bois. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation survient, un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH doit être porté.

Risques thermiques

Aucun.

Considérations générales d'hygiène

Respectez toute exigence de surveillance médicale. Adoptez toujours de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver les mains après avoir manipulé le matériau et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser du tabac ou aller aux toilettes.

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence****État physique**

Solide.

Forme

Solide. Des croustilles.
Poussière.

Couleur

Ça varie.

Odeur

Odeur de bois.

Seuil d'odeur

Pas disponible.

pH

Pas applicable.

Point de fusion/point de congélation

Pas applicable.

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition

Pas applicable.

Point de tension

Pas disponible.

Taux d'évaporation

Pas applicable.

Inflammabilité (solide, gazeuse)

Poussière combustible.

Autres informations**Propriétés explosives**

Pas explosif.

Propriétés oxydantes

Ça ne s'oxyde pas.

Limites d'inflammabilité supérieure/inférieure ou d'explosivité**Limite d'inflammabilité – plus faible (%)**

Pas disponible.

Limite d'inflammabilité – supérieure (%)

Pas disponible.

Pression de vapeur

Pas applicable.

Densité de vapeur

Pas applicable.

Densité relative

Pas disponible.

Solubilité(s)**Solubilité (eau)**

Hautement insoluble.

Coefficient de partition (n-octanol/eau)

Pas disponible.

Température d'auto-allumage

Pas disponible.

Température de décomposition

Pas disponible.

Viscosité

Pas applicable.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Le matériau est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.
Conditions à éviter	Évitez la chaleur, les étincelles, les flammes ouvertes et d'autres sources d'allumage. Évitez le contact avec des matériaux incompatibles. Minimisez la production et l'accumulation de poussière.
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Les produits de combustion peuvent produire des vapeurs/vapeurs irritantes et toxiques de matières organiques, ainsi que des oxydes de carbone et d'azote.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	La poussière de bois, traitée ou non, est irritante pour le nez, la gorge et les poumons. Une inhalation prolongée ou répétée de poussière de bois peut provoquer une irritation respiratoire, une bronchite récurrente et des rhumes prolongés. Certaines espèces peuvent provoquer des réactions respiratoires allergiques avec des symptômes similaires à l'asthme chez des individus sensibilisés. Une exposition prolongée à la poussière de bois par inhalation a été rapportée comme étant associée au cancer du nez et du paranasal.
Contact cutané	La manipulation peut causer des échardes. Un contact prolongé avec du bois traité et/ou de la poussière de bois traité, surtout lorsqu'ils sont fraîchement traités à la plante, peuvent irriter la peau. La manipulation abrasive ou le frottement du bois traité peut augmenter l'irritation de la peau. Certaines espèces de bois, quel que soit le traitement, peuvent causer une dermatite ou des réactions allergiques cutanées chez les personnes sensibilisées.
Contact visuel	La poussière peut irriter les yeux.
Ingestion	Peu probable, à cause de la forme du produit. Cependant, l'ingestion de fortes concentrations de poussière produites pendant les opérations peut provoquer des nausées et des vomissements. Certaines espèces de bois et leurs poussières peuvent contenir des toxines naturelles, qui peuvent avoir des effets néfastes chez l'humain.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Poussière de bois : Peut causer une sécheresse nasale, une irritation et une mucostase. Des toux, des respirations sifflantes, des éternuements, des sinusites et des rhumes prolongés ont également été signalés. Selon l'espèce de bois, cela peut causer une sensibilisation respiratoire et/ou une irritation. Les symptômes peuvent inclure irritation, rougeur, grattage de la cornée et déchirure. Peut causer des troubles cutanés semblables à l'eczéma (dermatite). La poussière de bois traitée ou non traitée par l'air peut causer une irritation du nez, de la gorge ou des poumons ainsi que d'autres effets respiratoires.

Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	On ne s'attend pas à ce qu'elle soit extrêmement toxique.
Corrosion/irritation cutanée	La poussière peut irriter la peau.
Dommages oculaires sérieux/irritation oculaire	La poussière peut irriter les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ACGIH Sensibilisation	
Bois/Poussière de bois (CAS N/D)	Sensibilisation dermique. Sensibilisation respiratoire.
Canada - Manitoba Danger pour les OEL : sensibilisation cutanée	
Bois/Poussière de bois (CAS N/D)	Sensibilisation cutanée
Canada - Manitoba Risques pour les OEL : Sensibilisation respiratoire	
Bois/Poussière de bois (CAS N/D)	Sensibilisation respiratoire
Canada - Saskatchewan OELs Données sur les dangers : Sensibilisateur	
Bois/Poussière de bois (CAS N/D)	Sensibilisateur
Sensibilisation respiratoire	L'exposition aux poussières de bois peut entraîner une hypersensibilité.
Sensibilisation cutanée	L'exposition à la poussière de bois peut entraîner le développement d'une dermatite de contact. La dermatite irritative primaire résultant du contact cutané avec des poussières de bois comprend l'érythème, les cloques, et parfois l'érosion et des infections secondaires.
Mutagénicité des cellules germinales	Aucune donnée disponible n'indique que le produit ou tout composant présent à plus de 0,1% est mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Peut causer le cancer par inhalation. Cette classification repose sur une incidence accrue des cancers du nez et des paranasaux chez les personnes exposées aux poussières de bois.

Cancérogènes de l'ACGIH

Bois/Poussière de bois (CAS N/D) A1 Cancérogène confirmé pour l'humain. A2 Cancérogène suspect chez l'humain.

OEL Canada - Manitoba : cancérogénicité

Bois/Poussière de bois (CAS N/D) Cancérogène confirmé pour l'humain. Suspect de cancérogène humain.

Monographies de l'IARC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Bois/Poussière de bois (CAS N/D) 1 Cancérigène pour l'humain.

NOUS. Rapport du Programme national de toxicologie (NTP) sur les cancérogènes

Bois/Poussière de bois (CAS N/D) Connu pour être cancérogène pour l'humain.

Toxicité reproductrice	Ce produit n'est pas censé causer d'effets reproductifs ou développementaux.
Toxicité des organes cibles spécifiques - exposition unique	Ce n'est pas classifié.
Toxicité des organes ciblés spécifiques - exposition répétée	Ce n'est pas classifié.
Risque d'aspiration	Peu probable, à cause de la forme du produit.
Effets chroniques	L'exposition chronique aux poussières de bois peut entraîner une pneumonite, de la toux, des sifflements sifflants, de la fièvre et d'autres signes et symptômes associés à la bronchite chronique. Les personnes ayant une maladie préexistante ou des antécédents de maladies touchant la peau, les reins, le foie, les voies respiratoires, les yeux ou le système nerveux courent un risque plus élevé que la normale de développer des effets indésirables liés aux opérations de menuiserie avec ce produit.

12. Informations écologiques

Écotoxicité	Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, cela n'exclut pas la possibilité que de grandes quantités puissent avoir un effet nuisible ou dommageable sur l'environnement.
--------------------	---

Composantes	Résultats des tests
Cuivre (comme métal)	
Algae EC50	0,011-0,017 mg/L, 72 heures
Algae EC50	0,03-0,058 mg/L, 96 heures
Crustacea EC50	0,0006-0,0017 mg/L, 48 heures
Fish LC50	0,003 mg/L, 96 heures
Fish NOEC	0,00009 mg/L, 48 heures
Tébuconazole (CAS 107534-96-3)	
Algae EC50	2,09-3,01 mg/L, 72 heures
Algae EC50	1,45 mg/L, 96 heures
Crustacea EC50	2,1-3,94 mg/L, 48 heures
Crustacea NOEC	0,008-0,009 mg/L, 672 heures
Fish LC50	6,4 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité de ce produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Ce produit est insoluble dans l'eau.
Autres effets indésirables	Aucun autre effet environnemental négatif (par exemple, épuisement de la couche d'ozone, potentiel photochimique de création d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu de cette composante.

13. Considérations concernant l'élimination

Instructions pour l'élimination	Disposition du contenu conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. NE BRÛLEZ PAS! La cendre peut être toxique et constituer un déchet dangereux; Les vapeurs de combustion peuvent être toxiques.
Réglementation locale sur l'élimination	Disposition conformément aux exigences provinciales.
Code des déchets dangereux	Le code des déchets devrait être attribué lors des discussions entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise d'élimination des déchets.
Déchets issus des résidus / produits inutilisés	Disposition conformément aux règlements locaux. Ce matériel doit être éliminé de manière sécuritaire.

14. Informations sur le transport

TDG	Ce n'est pas réglementé comme des marchandises dangereuses.
IATA	Ce n'est pas réglementé comme des marchandises dangereuses.
IMDG	Ce n'est pas réglementé comme des marchandises dangereuses.
Transport en grande quantité selon l'annexe II de la MARPOL 73/78 et le code IBC	Pas applicable.

15. Informations réglementaires

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du HPR et le SDS contient toutes les informations requises par le HPR.
----------------------------------	--

Loi sur les drogues et substances contrôlées

Ce n'est pas réglementé.

Liste de contrôle des exportations (CEPA 1999, annexe 3)

Non listé.

Gaz à effet de serre

Non listé.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxines, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Carbonate de cuivre (CAS 12069-69-1)

Règlements de contrôle des précurseurs

Ce n'est pas réglementé.

Réglementations internationales

Stockholm Convention	Pas applicable.
Rotterdam Convention	Pas applicable.
Protocole de Kyoto	Pas applicable.
Protocole de Montréal	Pas applicable.
Convention de Bâle	Pas applicable.

Inventaires internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste des substances domestiques (DSL)	Non
Canada	Liste des substances non domestiques (NDSL)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques déclarées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire néo-zélandais	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit respecte les exigences d'inventaire administrées par le(s) pays(s) gouvernant(s).

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composants du produit ne sont pas inscrits ou exemptés de l'inscription à l'inventaire administré par le(s) pays(s) gouvernant(s).

16. Autres informations

Date initiale	04/28/2017
Date de révision	09/11/2026
Révision n°	5
Révision de la révision	REV5: Section 8;éliminer les risques thermiques.
Instructions spéciales	Si vous prévoyez produire de la poussière de bois, lisez les articles 4, 7, 8 et 11.

Avertissement

Le fournisseur ne peut pas anticiper toutes les conditions dans lesquelles cette information et son produit, ou les produits d'autres fabricants en combinaison avec son produit, peuvent être utilisés. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer des conditions sécuritaires pour la manipulation, l'entreposage et l'élimination du produit, et d'assumer la responsabilité des pertes, blessures, dommages ou dépenses dus à une utilisation inappropriée. Les informations contenues dans la feuille étaient rédigées en fonction des meilleures connaissances et expériences actuellement disponibles.